



LA TOILE DES PALMISTES

FESTIVAL DE CINÉMA EN PLEIN AIR

5ÈME ÉDITION DU 28 AU 30 OCTOBRE 2021

R È G L E M E N T

1 - OBJET

Ce règlement a pour objectif de fixer les règles de participation au concours de court-métrages « Contes et Légendes de Guyane » organisé par l'association G-CAM (Guyane – Cinéma, Audiovisuel et Multimédia), dans le cadre de la 5ème édition du festival intitulé « La Toile des Palmistes », qui aura lieu sur la Place des Palmistes et au Cinéma l'Eldorado à Cayenne les 28, 29 et 30 octobre 2021 à partir de 19h. Ce festival gratuit est une opération non commerciale.

2 - OBJECTIF DU CONCOURS

L'association G-CAM vous propose de réaliser un film d'une durée maximale de 180 secondes qui sera projeté sur écran géant, sur la place des palmistes pendant le festival qui se déroulera du 28 au 30 octobre 2021. Votre film sera en compétition avec d'autres films projetés dans le cadre de ce concours. Un jury décernera aux trois meilleurs films diffusés pendant le festival pour les participants ayant concouru dans la catégorie « Amateurs » un prix d'une valeur de :

- pour le 1er prix de : 2000 euros
- pour le 2ème prix de : 800 euros
- pour le 3ème prix de : 400 euros

Le premier prix recevra « la Palme des Palmistes 2021 ».

Un prix spécial « Junior », d'une valeur de 500 euros en nature, sera également décerné aux participants ayant concouru dans la catégorie 14-18 ans.

3 - NOMBRE DE FILMS SÉLECTIONNÉS AU CONCOURS

Dix films maximum de la catégorie « Amateurs » et cinq films maximum de la catégorie « Junior » seront sélectionnés pour participer au concours et seuls les films sélectionnés seront diffusés lors du festival « La Toile des Palmistes ». Ces films seront sélectionnés par un premier jury composé de membres du Conseil d'Administration de la G-CAM ainsi que de personnes compétentes extérieures à l'association. La sélection des trois meilleurs court-métrages de la catégorie « Amateurs » et du meilleur court-métrage de la catégorie « Junior » sera effectuée par un jury spécial composé de membres de la G-CAM et de personnalités invitées dans le cadre du Festival.

4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS : DURÉE, THÉMATIQUE, CRITÈRES, DÉLAIS

Le participant (réalisateur, comédien, etc.), qui souscrit pour son compte ou le compte d'une ou plusieurs personnes tierces, l'inscription d'un film au « Concours de court-métrages 2021 – Contes et Légendes de Guyane », s'engage à transmettre et faire accepter les présentes conditions générales aux tiers inscrits et se porte garant du parfait respect des dites conditions par eux. Le participant s'engage, par ailleurs, à agir dans le parfait respect de ce règlement et à communiquer à la G-CAM, à la première demande, toutes informations utiles relatives aux tiers inscrits. En cas de non-respect de la présente clause, l'inscription sera annulée de plein droit. Pour que votre film puisse être éligible pour participer au concours, il doit répondre aux conditions suivantes :

- La durée du film ne doit pas dépasser 180 secondes, générique compris.
- Le film doit respecter la thématique du concours : « Contes et légendes de Guyane »
- Le film doit être tourné en langue française, sinon il devra être sous-titré en français.
 - Le film doit obligatoirement mentionner le nom du réalisateur, des comédiens principaux et toutes mentions légales s'il y a lieu.
 - Le film doit être déposé ou envoyé, soit par voie postale à l'adresse de l'association G-CAM au plus tard le dimanche 10 octobre 2021 inclus, le cachet de la poste faisant foi, soit à l'adresse programmation.gcam973@gmail.com avec un lien permettant de le visionner en ligne.
 - En cas d'envoi postal, le film doit être fourni sur un support DVD au format PAL-SECAM ou sur une clef USB en .mov ou .avi
 - Le participant qui inscrit le film doit être âgé au minimum de 14 ans révolu. Une autorisation parentale est obligatoire pour tous les mineurs concourant au prix Junior. Elle devra être transmise avec le film. Le formulaire « Autorisation parentale concours de court métrage TDP 2021 » est téléchargeable sur le site de la G-CAM.
 - Le film doit avoir été tourné après le 10 mai 2021.
 - Le participant ne pourra inscrire qu'un seul film au concours.
 - Le participant garantit disposer des droits de toutes natures relatifs à son film et garantit la G-CAM contre tout recours de tiers à ce sujet.
 - Le participant qui inscrit le film doit avoir rempli, accepter et valider le formulaire présenté en haut de page.
 - Le participant devra transmettre la fiche d'identification de film (téléchargeable sur le site de la G-CAM), joint au support physique du film ou au lien de visionnage en ligne.

Les critères pour le concours prennent en considération :

- La qualité de réalisation générale du film et de la mise en scène,
- L'originalité du scénario,
- La qualité du jeu des acteurs,
- La qualité technique de l'image et du son.

5 - SUPPORT DE TOURNAGE

Les films peuvent être tournés avec une caméra, un téléphone portable* ou un appareil photo. Les films doivent être obligatoirement tournés en Guyane. Les films d'animation sont acceptés s'ils font référence à la Guyane ou à ses habitants.

*Attention : la qualité des images et du son (méfiez-vous du vent) est prise en compte pour la sélection des meilleurs films.

6 - ENVOI DES VIDÉOS

Les clés USB et DVD, ou le lien de visionnage en ligne, devront être accompagnés de la fiche d'identification (à télécharger sur le site internet de la G-CAM : <http://www.gcam-guyane.com/concours-de-court-metrag-contes-et-legendes-de-guyane-tdp-2021/>) Sur le DVD devra figurer le titre du film, le prénom et nom du réalisateur, la durée et l'année de réalisation. Les indications devront être imprimées ou écrites au marker indélébile.

Pour les envois physiques, les films devront être envoyés ou déposés à l'adresse suivante :

Association G-CAM, 32 Avenue de Gaulle, 97300 Cayenne

Tous colis réceptionnés en port dû seront refusés. Les frais d'envois des films sont à la charge des participants. Les DVD et les clés USB envoyés pour la sélection ne seront pas restitués et constitueront l'archive de la G-CAM.

7 - COMMUNICATION AVEC LES CANDIDATS

Un mail sera envoyé le 15 octobre 2021 inclus, au plus tard, à tous les candidats pour leur indiquer la sélection ou non de leur film au concours de court-métrage.

8 - PARTICIPATION DES RÉALISATEURS AU FESTIVAL

Le festival ne prend pas en charge les frais d'hébergement et de déplacements des participants au concours. Le jury de la G-CAM déterminera l'ordre de passage des films sélectionnés.

10 - SÉLECTION ET PRIX OFFERTS POUR LES MEILLEURS FILMS DU CONCOURS

Trois prix (en nature) sont offerts par l'association GCAM et par nos partenaires aux trois meilleurs films sélectionnés au concours de court-métrages « Amateurs ». Le 1er prix de la catégorie « Amateurs » se verra attribuer par ailleurs « la Palme des Palmistes 2021 » par le jury du Festival. Un prix spécial « Junior » sera également décerné au finaliste de cette catégorie.

11 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET LES DROITS D'AUTEURS

Les films réalisés dans le cadre de ce concours sont des exercices tombant sous l'égide des textes de lois régissant les droits d'auteurs et de la propriété intellectuelle. Tous les éléments utilisés dans le film (graphiques, sonores, etc.) par les candidats devront être libres de droits. Le propriétaire de l'œuvre audiovisuelle s'assurera d'avoir acquis les droits d'auteur et les droits à l'image de toute personne ou d'autres éléments (graphique, sonore, etc.) apparaissant dans la vidéo et devront être en mesure d'en fournir la preuve, si nécessaire. Les frais engendrés suite au non-respect de ces acquittements seront à l'entière charge du réalisateur (ou de la réalisatrice) présentant son film à ce concours.

12 - ENGAGEMENT MORAL

Les candidats s'engagent à ne pas utiliser des contenus de nature pornographique ou violente, pouvant être mis en doute sur leurs aspects diffamatoires, discriminatoires, xénophobes, fascistes, racistes, eugénistes, révisionnistes ou antidémocratiques, pouvant atteindre à quelque niveau que ce soit la dignité des enfants, femmes, hommes, quelles que soient leurs appartenances ethniques, leurs cultures ou leurs pays d'origine et, d'une façon générale, étant contraire à la déclaration universelle des Droits de l'Homme.

13 - PROFILS DES RÉALISATEURS

Les participants qui inscrivent leur film au concours sont amateurs. Les professionnels de l'audiovisuel ou du cinéma ne peuvent participer à ce concours. L'association G-CAM considère qu'une personne est professionnelle dans ces milieux, dès lors, qu'au cours d'une année, une personne ait subvenu au moins à la moitié de ses besoins financiers grâce à une activité en lien au cinéma ou à l'audiovisuel. L'association G-CAM se réserve le droit de s'informer sur le profil de chaque participant qui s'inscrit au concours pour connaître ses liens avec le milieu cinématographique et audiovisuel.

14 - CONDITIONS RELATIVES À L'EXPLOITATION DES FILMS

L'inscription d'un film au concours de court-métrage engage les participants à autoriser la diffusion de leur film, gratuitement, pendant une durée de 24 mois, à compter du 15 septembre 2021, sur tout support connu ou inconnu à ce jour, dans le cadre des activités, de la promotion, des soirées thématiques, liées à l'association G-CAM notamment lors de passages sur les télévisions, ou dans le cadre d'un partenariat entre le Festival et un diffuseur. D'autre part, la G-CAM se réserve le droit d'utiliser certaines images des films sélectionnés pour ses clips de promotion du Festival à venir. (Les extraits ne pouvant pas excéder 20 secondes).

15 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

La participation au concours de court-métrages « Contes et Légendes de Guyane » organisé par l'association G-CAM entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement. Tout cas, non prévu dans ce dernier sera examiné par le Conseil d'Administration de la G-CAM.



LA TOILE DES PALMISTES

FESTIVAL DE CINÉMA EN PLEIN AIR

5ÈME ÉDITION DU 28 AU 30 OCTOBRE 2021

BULLETIN D'INSCRIPTION

Catégorie « juniors 14-18 ans »

Catégorie « Amateurs »

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays :

Téléphone :

E-mail :

Titre du film :

Lieu(x) de tournage :

Durée en secondes :

Nom du réalisateur :

Nom des comédiens et leur rôle :

Je certifie avoir signé et avoir pris connaissance du règlement du concours de court-métrages « Contes et Légendes de Guyane » organisé par l'association G-CAM dans le cadre du festival « La toile des Palmistes » et je m'engage à en respecter les termes.

Fait à Date :

Faire précéder la mention « Lu et approuvé ».
Signature.